

**Antoine Bourgeois**

Georric, 21 mars 2025

RESPONSABILITÉ



CONFIANCE

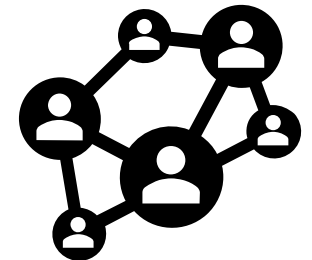
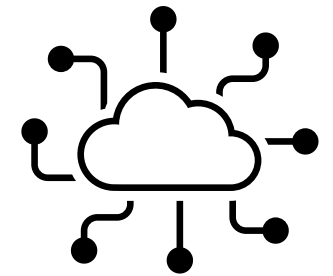
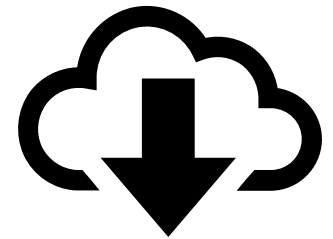
TRANSPARENCE

# Le **R**GD**P**D pour les professionnels de Santé

L'essor de la digitalisation a fait du traitement des données de santé un point essentiel traité par le **R**èglement **G**énéral sur la **P**rotection des **D**onnées, en place depuis 2018.

L'UE impose donc un cadre réglementaire pour :

- harmoniser la législation dans toute l'Europe.
- permettre une protection des données renforcée.
- octroyer de nouveaux droits pour les personnes.

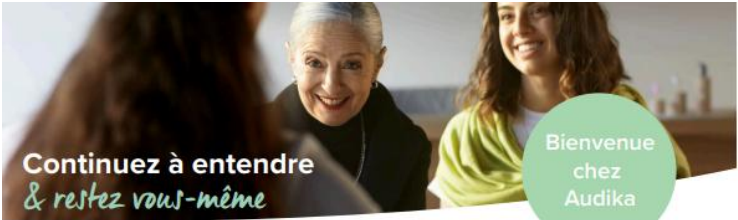


# Principe #1

## Loyauté et transparence :

Informez clairement les patients sur l'utilisation de leurs données.

- Recueil de consentement patient
- Affichage en salle d'attente



**Bienvenue chez Audika**

Civilité\* : .....  
Nom\* : .....  
Prénom\* : .....  
Téléphone / Mobile\* : .....  
E-mail\* : .....

**Votre histoire auditive est importante pour nous :**

Pour mieux vous connaître et vous accompagner avec toute l'attention qu'il se doit, nous aimerions en savoir un peu plus sur votre expérience auditive.

1. Sur une échelle de 1 à 10, comment évalueriez-vous votre qualité d'audition au quotidien ? ...../10  
(1 étant très mauvaise et 10 étant excellente)

2. Pensez-vous entendre mieux d'une oreille que de l'autre ? Oui / Non

3. Êtes-vous gêné(e) par les sons très forts ? Oui / Non

4. Avez-vous des acouphènes ? Oui / Non

5. Écoutez-vous de la musique ? Oui / Non

**Comment communiquer au mieux entre nous ?**

Nos experts vous adressent des rappels précieux pour vos rendez-vous ainsi que des conseils sur-mesure et des astuces essentielles pour la santé auditive.

Par ailleurs, si vous souhaitez recevoir des informations et/ou offres commerciales, nous vous remercions de nous indiquer la ou les meilleure(s) façon(s) de vous contacter (plusieurs choix possibles).

☐ Par E-mail ☐ Par SMS

**Pour vous accompagner en toute sérénité :**

Chez Audika, nous tenons à vous informer que nous traitons vos données conformément au RGPD, notamment pour :

- pouvoir utiliser vos audiogrammes considérés comme des données de santé et indispensables à l'évaluation de votre audition et au réglage de vos aides auditives,
- connaître vos droits auprès de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle afin d'établir un devis sur-mesure et ainsi faciliter vos démarches si vous le souhaitez.

Nous traitons vos données à caractère personnel suivantes\*\* afin de vous fournir des solutions auditives et de vous proposer nos autres produits et services (« la Finalité ») :

- Civilité, nom, prénom, date de naissance et coordonnées (numéro de téléphone, adresse e-mail, adresse postale)
- Numéro de Sécurité Sociale et droit à remboursement
- Informations concernant votre santé auditive (résultats de tests auditifs / audiogrammes, antécédents médicaux liés à la perte d'audition...)
- Informations techniques sur votre appareil auditif (numéro de série unique et paramètres de réglages)
- Historique de vos rendez-vous en centre

Dans ce cadre, nous pouvons également consulter les données de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour vous permettre de bénéficier du meilleur accompagnement dont vous avez besoin pour vos solutions auditives. Nous sommes amenés à communiquer vos informations, uniquement dans la mesure où celles-ci sont nécessaires à la Finalité poursuivie, à d'autres sociétés affiliées du Groupe Demant dont Audika fait partie, à nos prestataires de services tiers, y compris nos fournisseurs informatiques, votre médecin ou votre ORL, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les mutuelles et les autorités publiques. Soyez toutefois assuré que vos données ne seront en aucun cas vendues.

En signant ce formulaire, vous reconnaissez avoir pris connaissance des informations sur le traitement de vos données personnelles (voir détail dans la politique de confidentialité en scannant ce QR code). Vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation au traitement de vos données personnelles, modifier vos options en matière de prospection commerciale auprès d'Audika Groupe à l'adresse : « Audika – Service Clients – 231 rue des Caboeufs 92330 Gennevilliers » ou par e-mail : [privacy@demant.com](mailto:privacy@demant.com).

Date\* : .....  
Signature\* : .....

**Audika**  
Experts et à votre écoute

\* Données obligatoires.  
\*\* RGPD article 6 (f) (a) et article 9 (2) (a).





## Merci de préparer votre carte vitale

### Informatique et libertés

Ce cabinet dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients, à assurer la facturation des actes et la télétransmission des feuilles de soins aux caisses de sécurité sociale.

Sauf opposition justifiée de votre part, les informations recueillies lors de votre consultation feront l'objet d'un enregistrement informatique réservé à l'usage de votre professionnel de santé.

Votre professionnel de santé traitant se tient à votre disposition pour vous communiquer ces renseignements ainsi que toutes informations nécessaires sur votre état de santé \*.

\* Tout médecin désigné par vous peut également prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical



Réf: CAB-MED - www.guillard-publications.com

### Information sur la collecte de données personnelles

Les informations recueillies par votre orthophoniste (*Prénom, Nom de l'orthophoniste*) sont enregistrées dans un fichier informatisé pour la tenue du dossier patient. Elles seront conservées pendant une durée de 30 ans maximum et sont destinées :

- à l'orthophoniste
- à d'autres professionnels de santé amenés à prendre en charge le patient, pour un partage d'information, avec l'accord du patient et/ou de son représentant légal,
- aux caisses d'assurance maladie et aux mutuelles de l'assuré (essentiellement la télétransmission des feuilles de soins).

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur à partir du 25 mai 2018, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier, effacer, limiter ou vous opposer au traitement en contactant par écrit : *Prénom, Nom et adresse de l'orthophoniste*

A ....., le .....

Nom et signature du patient ou de son représentant légal :

<https://fno.fr/affichages-cabinet/>

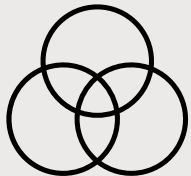
# Principe #2

## **Limitation des finalités :**

Les données ne peuvent être utilisées que pour des soins immédiats ou dans un but de recherche validée dans un cadre précis.

Il est obligatoire de :

- Préciser les raisons spécifiques de la collecte des données.
- Expliquer comment et pourquoi les données seront traitées.
- Annoncer l'intention de partager les données avec des tiers.

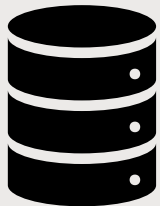


# Principe #3

## Minimisation des données :

Collecter uniquement les informations nécessaires.

Les données à caractère personnel collectées doivent être adéquates, pertinentes et limitées au regard des finalités poursuivies.



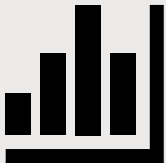
Je m'assure que  
les données collectées  
servent bien l'objectif prévu

# Principe #4

## **Exactitude :**

Les données personnelles doivent être exactes, cad que les données doivent refléter correctement la réalité.

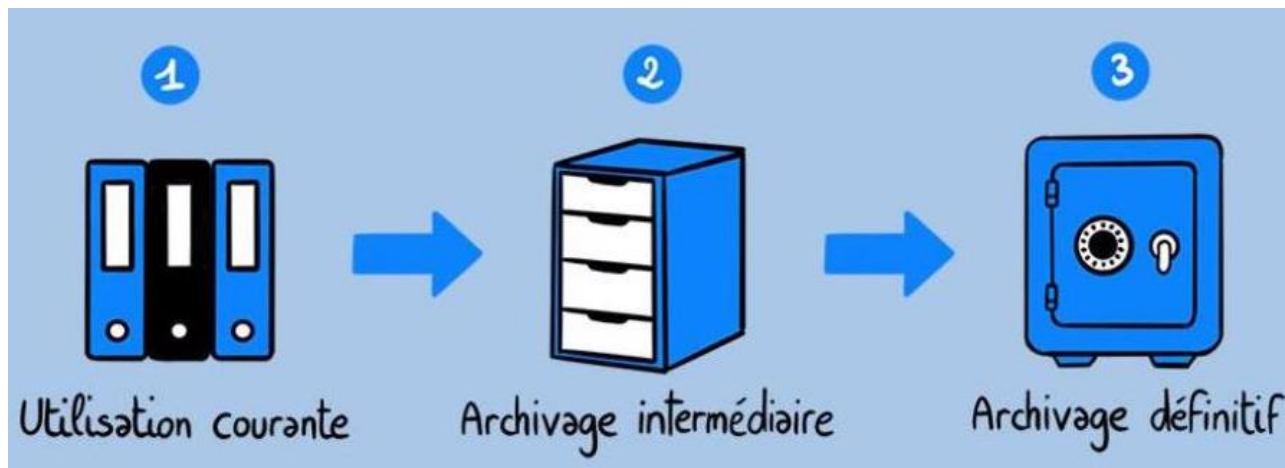
Veiller à la mise à jour régulière des dossiers patients.



# Principe #5

## Limitation de conservation :

Les données doivent être « conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ».





# Principe #6

## **Intégrité et confidentialité :**

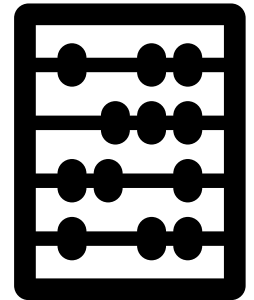
Protection contre les cyberattaques et accès non autorisés.

- Chiffrement des données
- Contrôles d'accès
- Pare-feu et protection vs les logiciels malveillants



# Obligations pour les professionnels de santé

- Consentement éclairé : Informer le patient et obtenir son accord avant tout traitement de données.
- Accès sécurisé aux dossiers médicaux : seuls les professionnels autorisés peuvent consulter les données.
- Délégué à la Protection des Données (DPO): obligatoire pour les hôpitaux et établissements traitant des volumes importants.
- Mesures de sécurité : Renforcement des systèmes de protection des données et sensibilisation du personnel.



# Sanctions

|            |                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                           |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 26/09/2024 | SOCIETE DE MARKETING<br>(procédure simplifiée)                                                                 | Absence de réponse à<br>l'injonction et non-<br>conformité (procédure<br>d'injonction)                                                                                                                               | Liquidation astreinte<br>de 3 000 euros                                                                                   |
| 30/09/2024 | ASSOCIATION AYANT POUR<br>OBJET LA CREATION D'UN<br>RESEAU DE SANTE<br>PSYCHIATRIQUE (procédure<br>simplifiée) | Défaut de coopération<br>avec la CNIL<br>Non respect du droit<br>d'accès                                                                                                                                             | Amende<br>administrative de<br>3 000 euros                                                                                |
| 10/10/2024 | SOCIETE<br>COMMERCIALISANT DES<br>PORTEFEUILLES DE<br>CRYPTOMONNAIE                                            | Défaut de sécurité des<br>données<br>Durée de conservation                                                                                                                                                           | Amende<br>administrative de<br>750 000 euros                                                                              |
| 11/10/2024 | ORTHOPHONISTE<br>(procédure simplifiée)                                                                        | Absence de réponse à<br>l'injonction et non<br>conformité (procédure<br>d'injonction)                                                                                                                                | Liquidation<br>d'astreinte de<br>4 000 euros                                                                              |
| 17/10/2024 | MINISTERE                                                                                                      | Obligation de traiter<br>des données exactes<br>Information des<br>personnes<br>Non respect du droit<br>d'accès<br>Non respect du <a href="#">droit<br/>de rectification</a><br>Non respect du droit<br>d'effacement | > Rappel à l'ordre et<br>injonction  |

## Carte Mentale : RGPD pour les Professionnels de Santé

